GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ
•
467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messager de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».

Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 16 janvier 2020

ACHIK Sabrina, *Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest – octobre à décembre 2019*, Note d'Analyse du GRIP, 16 janvier 2020, Bruxelles.

https://www.grip.org/fr/node/2894

NOTE D'ANALYSE

MONITORING DE LA STABILITÉ RÉGIONALE DANS LE BASSIN SAHÉLIEN ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Octobre à décembre 2019

Par **Sabrina ACHIK**

16 janvier 2020

Résumé

Ce monitoring trimestriel, publié par le GRIP depuis 2011, a pour but de suivre la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest avec un accent plus particulier sur le **Burkina Faso**, la **Côte d'Ivoire**, la **Guinée**, le **Mali**, le **Niger** et le **Sénégal**. Il se penche sur les questions de sécurité interne au sens large, les tensions régionales, la criminalité et les trafics transfrontaliers.

Abstract

MONITORING OF REGIONAL STABILITY IN THE SAHEL REGION AND IN WEST AFRICA

This quarterly monitoring, published by GRIP since 2011, aims to monitor the security situation in West Africa with a focus on **Burkina Faso**, **Côte d'Ivoire**, **Guinea**, **Mali**, **Niger** and **Senegal**. It examines in particular broad internal security issues, regional tensions, and cross-border and transnational crimes.

Sommaire

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALES 3

A. Burkina Faso 3

B. Côte d'Ivoire 7

C. Guinée 11

D. Mali 14

E. Niger 19

F. Sénégal 23

II – THÉMATIQUES ET INITIATIVES SOUS-RÉGIONALES 25

III – TERRORISME ET CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE 28

Pour aller plus loin 30

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALES

A. Burkina Faso

Rappel du dernier monitoring :

- Attaques terroristes à répétition contre les civils et l'armée
- Prolongement de l'état d'urgence jusqu'au 12 janvier 2020
- Les généraux G. Diendéré et D. Bassolé reconnus coupables dans l'affaire du putsch manqué
- Manifestations antigouvernementales et contre la présence de forces étrangères sur le sol burkinabé

1. Gouvernance et vie institutionnelle

Vie politique

Le 11 décembre, lors de la commémoration du 59e anniversaire de l'accession à l'indépendance, le président Roch Marc Kaboré a appelé à l'unité de la nation face à la gravité de la situation sécuritaire du pays, et renouvelé son appel à « la trêve sociale », en rappelant l'importance de combattre « *toute forme de repli identitaire et de discrimination fondée sur le genre, l'ethnie, la religion ou la région* » dans un but de restaurer l'état central

Le 5 décembre, le Parlement burkinabè a adopté le budget pour l'année 2020. Le Burkina Faso affiche l'ambition de maintenir la croissance à 6 % et une progression des recettes grâce à différents investissements notamment dans les secteurs de la défense et de la sécurité, mais aussi des infrastructures routières, scolaires et hospitalières.

Élection présidentielle de 2020

Face à la situation sécuritaire et aux inquiétudes de la population (voir précédent monitoring), la Commission électorale nationale indépendante (CENI) assure que les élections législatives et présidentielles de 2020 auront bien lieu. Lors d'une table ronde organisée à Ouagadougou le 21 octobre, les Partenaires techniques et financiers (PTF) du Burkina se sont réunis à propos du financement des élections. Une mise à jour du fichier électoral est prévue en janvier 2020 pour permettre au plus grand nombre de Burkinabè de s'inscrire sur la liste électorale.

Gilbert Noël Ouédraogo, ancien ministre de Blaise Compaoré, a été investi candidat de l'Alliance pour la démocratie et la fédération-Rassemblement démocratique africain (ADF-RDA) à la présidentielle de 2020.

L'avant-projet de loi portant sur le quota de jeunes à « *égalité de genre aux élections législatives, municipales, aux autres postes nominatifs et électifs au Burkina Faso* » a été présenté, à Ouagadougou, le 29 novembre 2019. Cette initiative du Program for youth politician in Africa (PYPA)[1] vise à accroître la place des jeunes dans les institutions politiques.

1. Le programme PYPA est financé par le gouvernement suédois par le biais de l'Agence suédoise de développement international (SIDA).

2. Sécurité

Attaques terroristes envers des civils

Dans la nuit du 4 octobre, 24 orpailleurs ont été tués dans le village de Madoudji, dans la commune de Arbinda (province du Soum, nord du pays) par plusieurs hommes armés. D'après ICG, « *les États de la région peinent à remplir leur mission de sécurité dans les mines d'or. L'État est tenté de déléguer – de manière informelle pour l'instant – la responsabilité de la sécurisation des mines à des acteurs armés locaux et non étatiques ».* Le 1er octobre, des hommes armés ont sommé les habitants de la commune de Tongomayel (nord du pays, proche de la frontière malienne) de quitter les lieux sous 72 heures, sous peine de représailles. Environ 2 000 personnes ont fui avec leurs effets personnels. Les autorités ne sont plus présentes dans la commune depuis l'attaque de Tongomayel, où l'armée avait été attaquée (voir précédent monitoring). Le 2 octobre, l'attaque de deux villages de la commune de Bourzanga (centre nord) a fait cinq morts. Le 21 octobre, une attaque terroriste, non revendiquée, a fait sept morts (civils) à Rounga, dans le nord du pays. Toujours dans le nord, à 25 km de Djibo, des habitants ont été enlevés et des boutiques pillées lors d'une attaque dans la nuit du 26 au 27 octobre, selon des témoignages recueillis par l'Agence France-Presse. Le 3 novembre, le député maire Oumarou Dicko de la ville de Djibo a été tué par un engin explosif alors qu'il se rendait à Ouagadougou. Le 6 novembre, une embuscade contre un convoi de civils a fait environ 39 morts et une soixantaine de blessés. Il s'agissait de travailleurs de la mine d'or Semafo[2] (employés, entrepreneurs, fournisseurs) sur l'axe Ougarou-Boungou (est du pays). Le convoi était accompagné d'une escorte militaire. Le véhicule de tête a sauté sur un engin explosif placé sur la route, les cars transportant les employés de la société ont ensuite été pris d'assaut par un groupe armé. Une opération de « *secours* » et « *un ratissage de la zone* » ont été lancés par les forces de défense et de sécurité. Le président a annoncé 72 heures de deuil national dès le 8 novembre.

Attaques terroristes dans des cultes religieux

Le 11 octobre, une attaque contre une mosquée a fait au moins 16 morts et deux blessés à Salmossi, à une vingtaine de kilomètres de Gorom-Gorom dans le nord du Burkina Faso. L'attaque a eu lieu au cours d'une prière. D'après des sources sécuritaires, un renfort militaire a été déployé dans la région mais cela n'a pas empêché certains habitants de fuir la ville. Une église protestante a été attaquée le 1er décembre lors du service religieux, à Hantoukoura, à l'est du pays. L'attaque a été perpétrée par une « *dizaine d'individus lourdement armés* », selon une source sécuritaire citée par l'Agence France-Presse. Les fidèles, dont le pasteur de l'église et des enfants, ont été « *froidement exécutés* », rapporte cette même source. Les victimes seraient au nombre de 14 d'après un communiqué du gouverneur de la région.

Attaques terroristes contre l'armée

Des hommes armés ont attaqué le 19 octobre les détachements militaires de Yensé dans la province du Yatenga et le détachement militaire de Banh dans le Lorum. Selon des sources sécuritaires, les assaillants ont pu accéder aux installations de Yensé, mais l'attaque de Banh a pu être repoussée. Au moins cinq militaires et policiers ont été tués au cours des deux attaques. Le 24 octobre, six soldats burkinabè ont été tués dans une embuscade au sein de la commune de Barsalogho (nord du pays). Le 4 novembre, cinq gendarmes et cinq civils ont été tués dans une attaque contre le détachement de gendarmerie d'Oursi, dans le nord près de la frontière malienne. D'importants stocks de matériels ont été pillés par les assaillants. L'attaque n'a pas été revendiquée. Le 20 novembre, une quarantaine d'individus armés à moto a encerclé le camp de la gendarmerie d'Arbinda dans la province du Soum.

2. Entreprise canadienne qui exploite la mine d'or de Boungou.

Les échanges de tirs entre les attaquants et l'escadron de gendarmerie ont duré une trentaine de minutes, les terroristes ont alors pris la fuite. Lors d'une opération de ratissage, 18 terroristes ont été tués, un gendarme burkinabé est décédé et plusieurs autres blessés. D'après des sources sécuritaires, les individus étaient en possession d'armes lourdes : kalachnikov et roquettes AC. Toujours à Arbinda, le 24 décembre, des groupes armés ont attaqué les forces burkinabè. Au total 35 civils (dont 31 femmes) et sept militaires ont été tués ainsi que plus de 80 terroristes. Les hommes armés ont attaqué deux sites simultanément, un véhicule piégé a foncé sur un détachement militaire, puis des tirs ont suivi. Au même moment, plus loin, des populations civiles (principalement des déplacés internes) étaient la cible d'un autre groupe. Une riposte a été engagée par les forces burkinabè. À la suite de cette attaque (non revendiquée), le gouvernement a décrété 48 heures de deuil national.

Dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre, le poste de police de Yendéré, à la frontière avec la Côte d'Ivoire, a été attaqué par des hommes armés non identifiés. Ce poste de police constitue le premier point de contrôle pour entrer au Burkina Faso, en provenance de Côte d'Ivoire. Deux passagers ont été blessés au cours de l'attaque. Les assaillants ont emporté des motos appartenant au personnel.

Irruption malienne sur le sol burkinabé

Le détachement militaire de l'armée malienne de Ouankoro a fait irruption dans le village de Abaye, dans la commune de Kombri, le 16 novembre. D'après un communiqué du gouvernement burkinabé à l'égard du gouvernement malien, cette irruption ferait suite à une attaque de ce village « *dozos* » par des populations peules venues du village de Pê au Mali. Les militaires maliens auraient retrouvé les individus « *dozos* » qui s'étaient mobilisés pour protéger leur village. Un haut-gradé de l'armée malienne a confié à *Jeune Afrique* : « *Le contexte est compliqué : lorsque l'on poursuit un assaillant, on ne fait pas forcément attention aux frontières* »

Mesures sécuritaires

Face aux nombreuses attaques, les autorités burkinabè ont décrété un couvre-feu d'un mois (15 octobre-14 novembre) dans la province du Loroum (nord du pays) de 18h à 6h du matin. Seules les ambulances ont été autorisées à circuler à condition de présenter un laissez-passer ou un ordre de mission. Un couvre-feu a également été décrété dans la région du Sahel, nord-est du pays pendant 45 jours à compter du 21 octobre. Le chef de l'État Roch Marc Kaboré a lancé un appel à la mobilisation générale contre le terrorisme et annoncé le recrutement de volontaires pour la Défense dans les zones menacées, le 7 novembre, au lendemain de l'attaque terroriste contre le convoi des employés de la mine d'or Semafo dans l'est du pays qui a fait 39 morts. Les gouverneurs, haut-commissaire et préfets ont demandé le renforcement des mesures sécuritaires dans leurs différentes localités

Ripostes et ratissages

Dans la nuit du 15 au 16 novembre, les forces armées ont lancé deux opérations de ratissage. La première opération a causé la mort d'environ 24 terroristes et un soldat. Selon l'état-major des armées, cette opération a permis de libérer plusieurs femmes qui étaient retenues et utilisées comme esclaves sexuelles par ces terroristes. Le 16 novembre, l'armée a mené une action offensive, dans la province du Bam, qui a causé la mort d'environ huit terroristes. Un important lot d'armements et de munitions a pu être confisqué par les forces armées. Le 29 novembre, une opération de démantèlement des cellules djihadistes a été menée par les forces burkinabè dans la province de Nahouri, région centre-sud. D'après l'état-major des armées, six terroristes ont été neutralisés, dont une figure du groupe Ansarul Islam. Un important lot d'armements, de munitions et de motos a été confisqué par l'armée burkinabè.

Naissance de milice d'auto-défense

La population de la ville de Kongoussi a annoncé la création d'un « *Mouvement populaire de résistance du Bam* ». Le 5 octobre, lors de la première manifestation publique, ses initiateurs ont appelé à la mobilisation de 100 jeunes par village et par secteur des centres urbains en Comités de défense et de sécurité (CDS). Ces comités devraient venir en appui aux forces de sécurité dans leur tâche de sécurisation des frontières, des personnes et des biens.

Appui de la force Barkhane

Le 10 octobre, à Lyon[3], Roch Marc Christian Kaboré a fait part à Emmanuel Macron de sa préoccupation concernant le vide sécuritaire dans certaines zones du Soum, province du Nord frontalière avec le Mali. Il a donc demandé un appui accru de la force Barkhane (patrouilles conjointes, couverture aérienne, aide au ravitaillement…) dans ces zones afin qu'elle aide l'armée burkinabè à en reprendre le contrôle.

Augmentation du nombre des personnes déplacées

Au Burkina Faso, « *quelque 486 000 personnes ont déjà été contraintes de fuir à l'intérieur du pays, dont 267 000 au cours des trois derniers mois seulement* », a indiqué le porte-parole du Haut-Commissariat de l'ONU, Andrew Mbogori, en raison des attaques djihadistes que connaît le pays.

Personnes retrouvées après leur enlèvement

Quatre individus portés disparus le 21 novembre ont été retrouvés le 23 novembre, sains et saufs, à une trentaine de kilomètres de Sidéradougou, d'après le gouvernement burkinabè. Il s'agissait de quatre membres de l'équipe de prestataires pour le déploiement du Projet Backbone[4] National des Télécommunications, dont trois Burkinabè et un expatrié chinois. Aucune information n'a été communiquée sur les ravisseurs qui les ont kidnappés ni sur les conditions de détention des otages.

3. Société civile

Mobilisations civiles

Le 2 octobre, des centaines de déplacés ont bloqué les voies d'accès de Kongoussi (centre-nord du pays) pour exiger la prise immédiate de mesures de sécurité, notamment pour la sécurisation de la commune de Zimtenga, devant favoriser leur retour dans les villages désertés**.** Le 12 octobre, des milliers de personnes se sont rassemblées à Ouagadougou, pour « *dénoncer le terrorisme et la présence de bases militaires étrangères en Afrique »,* répondant à l'appel d'une dizaine d'organisations de la société civile à l'occasion des « *journées anti-impérialistes* ». Après le refus des autorités d'octroyer une autorisation de manifester dans les rues, les participants à ces « *journées anti-impérialistes* » ont animé un meeting en présence de représentants venus de France, du Niger ou encore du Ghana. D'après les organisateurs, la présence de forces étrangères ne vise qu'à « *renforcer la domination des ex-puissances coloniales et le pillage des ressources naturelles* » de leurs pays. Les manifestants ont exigé le départ de ces forces étrangères du continent africain et particulièrement du Burkina Faso. Le 26 octobre, des milliers de personnes se sont rassemblées au stade Joseph Issoufou Conombo, à Ouagadougou, en soutien aux forces de défense et de sécurité qui luttent contre le terrorisme. Des hommes politiques, des responsables coutumiers et religieux et des militants de la

3. En marge des travaux de la conférence sur la reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

4. La première tranche de réalisation du Backbone, qui vise à installer la fibre optique sur l'ensemble du Burkina Faso, a été attribuée au géant chinois Huawei.

société civile étaient présents pour apporter un soutien moral, mais aussi matériel, aux forces de sécurité.

Liberté d'expression

Le militant Kémi Séba, franco-béninois et président d'Urgences panafricanistes, a été placé en garde à vue pour « *injures au chef de l'État burkinabè* » après l'avoir insulté de « *passoire politique* ». Pour Hervé Ouattara, le responsable du Front anti-CFA qui avait invité Kémi Séba à participer à un débat sur ce sujet le 21 décembre, son interpellation marque les limites de la liberté d'expression au Burkina Faso.

L'activiste Naim Touré a été arrêté pour « *une tentative de démoralisation des forces de défense et de sécurité* ». Cette intervention ferait suite à des publications sur les réseaux sociaux de l'activiste. Les conditions de son arrestation, dans la nuit du 12 au 13 novembre, restent plutôt floues. D'après son avocat, les procédures n'auraient pas été respectées.

4. Gestion des ressources naturelles

Inauguration du barrage hydroélectrique de Samandéni

Le barrage de Samendéni (situé à l'ouest du pays), dont les travaux avaient débuté en 2010, a été inauguré le 30 novembre. L'ouvrage comprend un lac artificiel de plus de 1,5 milliard de m^3 et une centrale électrique d'une capacité de 3,74 MW. Il devrait permettre l'émergence d'un pôle de croissance agro-industriel dans la vallée du fleuve Mouhoun, où 1 500 hectares de terres sur les 21 000 hectares prévus sont déjà irrigués.

B. Côte d'Ivoire

Rappel du dernier monitoring :

- Date des prochaines élections présidentielles fixée au 31 octobre 2020
- Nouvelle recomposition de la Commission électorale indépendante
- Appel de l'acquittement de Gbagbo par la procureure de la CPI
- Plusieurs arrestations d'activistes

1. Gouvernance et vie institutionnelle

Vie politique

Le président ivoirien Alassane Ouattara a inauguré le 12 décembre le nouveau registre national des personnes physiques afin d'enregistrer les naissances et les informations relatives à l'état civil de chaque citoyen résident sur le territoire et ainsi réduire les fraudes sur l'identité et faciliter les tâches administratives.

Le 28 novembre, 17 partis politiques[5] se sont réunis au siège du Parti démocratique de Côte d'Ivoire à Cocody afin de signer un manifeste scellant la nouvelle plateforme de l'opposition « *Coalition pour la démocratie, la réconciliation et la paix* » (CDRP), regroupant plus de 17 partis politiques de l'opposition et présidée par Henri Konan Bédié (PDCI). L'objectif de cette réunion visait également à aborder les questions de la réforme de la Commission électorale indépendante (CEI), de la gratuité de la carte d'identité et des élections présidentielles. Le FPI de Gbagbo était absent/n'avait pas répondu à l'appel, dirigeant lui-même une autre coalition appelée *Ensemble pour la démocratie et la souveraineté*.

5. Dont le PDCI, COJEP, USD, PCR

Élections présidentielles de 2020

Le 31 décembre, Alassane Ouattara, Henri Konan Bédié (l'ex-président) et Guillaume Soro (l'ex-président de l'Assemblée nationale) ont présenté simultanément leurs allocutions du Nouvel An. Alassane Ouattara a promis « *une année électorale paisible* » en 2020, année de la prochaine présidentielle, tandis que ses deux opposants ont dénoncé les atteintes du régime à la démocratie.

Le 12 octobre, Guillaume Soro a annoncé qu'il se présenterait pour les élections présidentielles de 2020, avec son nouveau mouvement politique, le Groupement populaire de solidarité (GPS). En conflit avec le président Alassane Ouattara (pourtant son ancien mentor), Guillaume Soro a soigné ses relations avec Henri Konan Bédié ces derniers mois. Il a d'ailleurs affirmé avoir conclu un accord électoral avec l'ancien président ivoirien Henri Konan Bédié alors que ce dernier est resté évasif sur sa possible candidature. Le 2 novembre, Soro a tenu une conférence à Milan durant laquelle il a fait part de ses inquiétudes face à la Commission électorale indépendante (CEI) qui, d'après lui, « *va brûler la Côte d'Ivoire* ». Le 24 novembre, Charles Blé Goudé[6] (président du COJEP) et Guillaume Soro se sont rencontrés à la Haye mais rien n'a filtré de l'entretien. Les deux hommes ne s'étaient pas retrouvés depuis la crise politique qui a touché le pays en 2010.

La candidature de Guillaume Soro, premier candidat déclaré à l'élection présidentielle de 2020, est compromise. Alors qu'il voulait rentrer en Côte d'Ivoire après six mois en Europe, l'ancien Premier ministre s'est vu accusé de « *complot* » par la justice ivoirienne qui le soupçonne d'avoir préparé « *une insurrection civile et militaire* » pour s'emparer du pouvoir. Soro a donc décidé de faire demi-tour. Depuis Paris, où il entend rester, Guillaume Soro promet d'organiser une résistance non pas armée mais « *politique* ».

Lors du Conseil des ministres du 6 novembre, le président Ouattara a informé les membres du gouvernement qu'il mènerait la réforme constitutionnelle jusqu'à son terme. La réintroduction d'une limite d'âge de 75 ans pour pouvoir briguer la présidence est de plus en plus évoquée. « *Henri Konan Bédié, Laurent Gbagbo et le chef de l'État lui-même seraient ainsi empêchés de se présenter en 2020* », d'après *RFI*. Le 30 novembre, le président a réitéré sa volonté de passer la main, sauf si ses rivaux de longue date venaient à se présenter, même si, selon ses dires, ce n'est pas son intention première. Le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) et le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) n'ont pas encore désigné leurs candidats respectifs.

L'État ivoirien a demandé aux Nations unies (ONU) d'accompagner le processus électoral d'octobre 2020. Une délégation de l'ONU a ainsi été accueillie le 12 novembre par le président de la CEI, Ibrahim Coulibaly-Kuibiert. Pour Simon-Pierre Nanitelamio, directeur adjoint de l'assistance électorale de l'ONU, « *il s'agira d'évaluer le contexte politique et de rencontrer tous les acteurs politiques, afin d'assurer un climat apaisé dans cette course à la fonction suprême* ». En 2015, la Côte d'Ivoire avait déjà fait appel à l'ONU.

En vue de l'opération de révision de la liste électorale pour l'élection présidentielle et les législatives de 2020, 549 Commissions électorales locales doivent être mises en place, selon la CEI, afin de déterminer leurs représentants (31 Commissions électorales régionales (CER), 82 Commissions électorales départementales (CED), 378 Commissions électorales sous-préfectorales (CESP) et 58 Commissions électorales communales (CEC)). « *La mise en marche de la machine électorale est tributaire de la mise en place de nos démembrements locaux, à l'échelon régional, départemental, sous-préfectoral et communal* », a indiqué le président de la CEI.

6. Placé sous/en liberté conditionnelle par la Cour pénale internationale (CPI), il attend le verdict final des juges en appel dans le procès où il est co-accusé avec Gbagbo, notamment pour « *crimes de guerre* ».

Les discussions engagées par le gouvernement ivoirien, en vue d'un remaniement de la CEI, n'ont pas permis de trouver un consensus. Le gouvernement ainsi que l'opposition s'accusent mutuellement de ne pas avoir trouvé de compromis. Selon le gouvernement, certains opposants avaient pour objectif de repousser l'installation de la CEI afin que le calendrier électoral ne puisse pas être respecté. L'opposition estime de son côté que le gouvernement n'a jamais eu l'intention de réformer en profondeur la Commission. La frange du Front populaire ivoirien (FPI) dirigée par Pascal Affi N'Guessan est donc la seule composante de l'opposition à l'avoir intégrée[7]. La requête adressée à la Cour africaine des droits de l'homme (CADPH) par l'opposition, représentée par le PDCI de Bédié et le FPI de Gbagbo à propos de la CEI (voir précédent monitoring) y dénonçant un déséquilibre en son sein, a d'abord été jugée recevable, pour finalement être rejetée par la Cour dans une ordonnance datée du 28 novembre

2. Sécurité

Face aux enjeux sécuritaires auxquels certains pays (Mali et Burkina Faso) frontaliers de la Côte d'Ivoire sont confrontés, la Côte d'Ivoire a lancé *l'opération frontière étanche* en juillet dernier. Cette opération comprend un déploiement de militaires surveillant quotidiennement les frontières avec le Mali.

Le 24 octobre à Abidjan, le ministre ivoirien de la Défense et l'ambassadeur de France présentaient officiellement à l'ensemble du corps diplomatique l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme[8]. Cette Académie comprend une école à vocation régionale, un centre d'entraînement pour les unités d'intervention avec notamment un champ de tir ainsi qu'un centre de prospective et d'analyse de la menace terroriste.

Le 3 octobre, au sud de Bouaké, la jeunesse militante des environs avait érigé un barrage, bloquant l'axe entre Bouaké et Yamoussoukro, pour demander la libération du président du conseil régional et vice-président du PDCI, Jacques Mangoua, placé le 30 septembre sous mandat de dépôt (voir le dernier monitoring). Des tirs des forces de l'ordre ont causé la mort d'un maraîcher et fait au moins trois blessés. D'après le politologue Sylvain N'Guessan, « *le pouvoir cherche à affaiblir les responsables qui sont encore au PDCI, de sorte à isoler Henri Konan Bédié et à envoyer un message à ceux qui n'ont pas encore rejoint le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP)* ».

Trafics de faux médicaments

Environ 200 tonnes de faux médicaments ont été saisies par la police ivoirienne dans une villa à Cocody. Cette saisie fait suite à une opération de la cellule anti-drogue de la gendarmerie nationale. Quatre suspects ont été arrêtés dont un ressortissant chinois. Environ 42 % des médicaments en circulation en Afrique subsaharienne sont faux, ce qui en fait la région la plus durement touchée au monde par ce trafic contrôlé par le crime organisé. En 2017, de nombreux entrepôts de même envergure avaient été démantelés.

3. Dossiers judiciaires

Suite de l'affaire Jacques Mangoua

Jacques Mangoua, vice-président du PDCI, a été condamné à cinq ans de prison ferme, à une amende de cinq millions de francs CFA et à une privation de ses droits civiques, par le tribunal correctionnel de Bouaké le 3 octobre pour détention illégale de munitions (voir précédent monitoring). Le procureur de Bouaké, Braman Koné, a estimé que l'élu s'est montré incapable de prouver qu'il n'était pas le

7. Les deux autres sièges réservés à l'opposition sont occupés par Henriette Lagou, proche du RHDP, et Daudet Yapi Yapo, l'ancien maire de Yakassé-Attobrou.

8. Initié il y a deux ans par la France et la Côte d'Ivoire, le projet se veut à destination de toute la sous-région.

propriétaire des 40 machettes et des 991 munitions de guerre découvertes le 21 septembre à son domicile de N'Guessankro, son village natal.

Charles Blé Goudé condamné par la justice ivoirienne

Le tribunal criminel d'Abidjan a décidé de poursuivre Charles Blé Goudé pour des crimes présumés commis lors de la crise électorale de 2010-2011. Ce dernier a été condamné par contumace à « *20 ans de prison, 10 ans de privation de ses droits civiques, 200 millions de francs CFA* » de dommages et intérêts à verser aux victimes. Pourtant acquitté par la CPI en janvier dernier, le 7 novembre, le procureur général de la Cour d'appel Marie-Leonard Lebry a précisé que les faits incriminés ne sont pas les mêmes que ceux jugés à la CPI. Les juges ivoiriens ont tranché ce semestre pour savoir si l'ancien ministre de la Jeunesse Charles Blé Goudé sera ou non jugé à Abidjan pour « *crimes contre des populations civiles* » et « *crimes contre des prisonniers de guerre* ». Le COJEP dénonce un « *harcèlement politique* » contre l'ancien ministre de la Jeunesse de Gbagbo.

Affaire Gbagbo-CPI

Les avocats du gouvernement ivoirien ont demandé l'autorisation de participer à la procédure d'appel en cours, annonçant qu'ils s'opposaient à la levée des conditions imposées par la CPI à l'encontre de Laurent Gbagbo. Ce dernier reproche à la Cour de violer ses droits, notamment en l'empêchant de participer à la vie politique de son pays et notamment à la campagne pour l'élection présidentielle de décembre 2020. La procureure de la CPI s'oppose à toute levée des conditions imposées à Laurent Gbagbo.

4. Société civile et mouvements sociaux

À l'initiative d'organisations de la jeunesse, déplorant le faible taux d'inscription des jeunes sur les listes électorales, une campagne intitulée « *Pour chaque jeune une voix* » a été lancée afin d'inciter les Ivoiriens de moins de 35 ans à s'inscrire sur les listes électorales.

5. Gestion des ressources naturelles

Cacao

Fin octobre, une équipe des Douanes américaines s'est rendue en Côte d'Ivoire pour enquêter sur le travail des enfants dans le secteur du cacao[9]. En effet, deux sénateurs américains ont demandé à la Sécurité intérieure américaine d'enquêter, et si besoin d'interdire l'entrée aux États-Unis du cacao ivoirien, ou d'établir un embargo. Il s'agirait d'une manière de faire pression sur les grands groupes industriels du chocolat et le gouvernement ivoirien pour agir contre le travail des enfants dans ce secteur.

Inondation à Grand Bassam

En raison de fortes pluies, la crue du fleuve Comoé a causé l'inondation de la ville de Grand Bassam. Environ 4 400 Bassamois ont été sinistrés et 1 300 ont été hébergés sur des sites d'urgence en ville ; des morts sont également à déplorer.

9. La production de cacao en Côte d'Ivoire progresse pour arriver à 2,2 millions de tonnes, et le prix au producteur augmente de 10 %, un supplément de 400 dollars par tonne en sus du prix du marché.

C. Guinée

Rappel du dernier monitoring :

- Lancement des consultations gouvernementales en vue d'un référendum constitutionnel
- Loi relative à l'usage des armes par la gendarmerie sans poursuite judiciaire
- Le président guinéen suspecté de vouloir modifier la constitution pour se maintenir au pouvoir

1. Futures élections de 2020

Élections législatives

Le président de la Commission électorale de Guinée (CENI), Amadou Salif Kebe, a annoncé une nouvelle date pour les élections législatives. Initialement prévues pour 2018, repoussées à novembre puis au 28 décembre 2019 (voir précédent monitoring), elles auront finalement lieu le 16 février 2020. Si ce nouveau calendrier électoral semble avoir été accepté par l'ensemble de la classe politique, l'opposition a toutefois annoncé fin décembre ne plus vouloir participer aux élections législatives et a appelé au boycott de celles-ci. La CENI a finalement (voir précédent monitoring) annoncé détenir le matériel technique nécessaire pour mener à bien le processus électoral. L'Union des Forces républicaines (UFR) a rappelé au cours du trimestre l'enjeu et la nécessité de se faire recenser dans le fichier électoral afin de préparer les élections présidentielles de 2020. « *C'est le même fichier qui sera reconduit* », affirme le chef de cabinet du président de l'UFR.

Les électeurs ont eu jusqu'au 16 décembre pour se faire enregistrer sur le fichier électoral en cours de révision. Le gouvernement et l'opposition se sont mutuellement accusés d'enrôler des mineurs dans des zones qui leur sont favorables. Dans un communiqué, la CENI a annoncé qu'elle menait des enquêtes pour déceler et radier tout enregistrement de mineurs.

À l'initiative du National Democratic Institute (NDI) de la Fondation Kofi Annan, deux anciens présidents, le Béninois Nicéphore Soglo et le Nigérian Goodluck Jonathan[10], ont mené une mission d'observation du 9 au 13 décembre à Conakry afin d'y évaluer le climat pré-électoral et d'émettre des propositions devant permettre des législatives crédibles et apaisées. À l'issue de leur mission, les deux hommes ont déclaré : « *Il faut que chacun prenne conscience que la période des monarchies qui ne disent pas leur nom est révolue parce que nous connaissons la musique. On a un chef d'État qui fait une nouvelle Constitution et fait comme si rien ne s'était passé avant. Cela, c'est terminé, cette comédie-là. Il connaît notre opinion. Maintenant, la balle est dans son camp* ».

Potentiel troisième mandat du président Alpha Condé et manifestations

Les velléités supposées d'une modification de la Constitution de 2010, qui permettrait au président Alpha Condé de se maintenir au pouvoir, ont cristallisé la Guinée-Conakry durant ce trimestre. La possibilité de voir le président briguer un troisième mandat lors des élections présidentielles de 2020 a plongé le pays dans une impasse politique. Le Front national de défense de la Constitution (FNDC), une coalition de partis d'opposition et d'organisations de la société civile, a multiplié les appels à manifester contre le projet de nouvelle Constitution. Depuis octobre, une dizaine de manifestations « *anti-troisième mandat* » ont eu lieu sur l'ensemble du territoire : les 14-15-16 octobre ont été marqués par trois jours de manifestations et d'affrontements entre forces de l'ordre et manifestants.

10. Ces deux symboles politiques de l'Afrique de l'Ouest ont quitté « *volontairement le pouvoir à la fin de leurs mandats* » respectifs et sont signataires de la « *déclaration Niamey* », qui vise à mettre fin aux troisièmes mandats.

La communauté internationale s'est dite « préoccupée » par ces évènements. Ces affrontements ont fait 11 morts et « *de nombreux blessés* » d'après un bilan dressé par le général Bouréma Condé, ministre de l'Administration du territoire, qui a par ailleurs regretté les « *conséquences tragiques* » de ces manifestations « *non autorisées* »[11]. Selon l'opposition, 70 blessés par balles ont été dénombrés ; le pronostic vital est engagé pour cinq d'entre eux. Le 24 octobre lors d'une manifestation autorisée, des milliers de Guinéens ont manifesté dans les rues de Conakry ; les autorités ont évoqué 30 000 manifestants, alors que les organisateurs en revendiquent 1,5 million. Des femmes guinéennes ont marché à plusieurs reprises pour dénoncer les exactions des forces de l'ordre, vêtues de blanc, signe de deuil. D'autres manifestations anti-réforme constitutionnelle ont eu lieu les 8 et 14 novembre à Conakry ainsi qu'à l'intérieur du pays (Dalaba, Boké, Fria, Mamou, Koundara, Lélouma, Gaoual, Sangarédi, Tougué et Kindia). Les mobilisations se sont maintenues, jusqu'à la mi-décembre, toujours sous l'égide du FNDC.

Le 31 octobre, une manifestation a eu lieu en soutien au président Alpha Condé organisée par la CODENOC. Cette coalition démocratique pour la nouvelle constitution soutient la mouvance présidentielle dans le processus d'adoption d'une nouvelle constitution. Les slogans indiquaient « *Oui à la Constitution, allons au référendum* » et « *Oui au troisième mandat* ». L'opposition accuse le gouvernement d'avoir payé pour mobiliser l'administration.

Le 19 décembre, Alpha Condé a annoncé avoir obtenu l'avis favorable de la Cour constitutionnelle et du président de l'Assemblée nationale sur le projet de la nouvelle Constitution et a rendu public le contenu du texte. Le nouveau texte constitutionnel, qui sera soumis à un référendum, modifie le mandat présidentiel de cinq à six ans, « *renouvelable une fois* », précise l'article 40. Dans la Constitution de 2010, actuellement en vigueur, il est précisé qu'« *en aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels, consécutifs ou non* ». Face à cette annonce, le FNDC et les partis d'opposition[12] ont réaffirmé leur opposition au projet de nouvelle Constitution. « *Nous aussi, on ne reculera pas… Nous rentrons dans une crise qui risque d'avoir des conséquences sur le plan économique, social et politique* », prévient Cellou Dalein Diallo, principal opposant au gouvernement RPG.

Limogeage du ministre de la Sécurité et de la Protection civile

Le 11 novembre, a eu lieu un « *mini remaniement* » à l'initiative du président Alpha Condé. Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, Alpha Ibrahima Kéira, a été limogé en raison de la situation interne du pays, notamment face aux tirs intervenus lors du cortège funèbre du 4 novembre. Les autorités seraient responsables de la mort d'une vingtaine de Guinéens tués par balle durant les manifestations de ce semestre. C'est l'ancien porte-parole du gouvernement Damatang Albert Camara qui a été nommé ministre de la Sécurité et de la Protection civile.

2. Société civile

Répression lors des manifestations anti-troisième mandat

Les principales figures du FNDC ainsi que des syndicats et des membres de la société civile ont été arrêtés 48 heures avant les premières manifestations du 14 octobre. Le 17 octobre, huit responsables du FNDC ont été poursuivis pour « *manœuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique et à occasionner des troubles à l'ordre public* ». Après une semaine d'incarcération, le procureur a demandé cinq ans de prison et deux millions de francs guinéens d'amende pour sept des huit prévenus. Le 22 octobre, un tribunal de Conakry a condamné Abdourahamane Sanoh, le responsable

11. Human Rights Watch, Guinée : répression du droit de manifester, octobre 2019.

12. UFG et UFR.

des opérations du FNDC, Ibrahima Diallo, le responsable des stratégies et de la planification, Sékou Koundouno, Mamadou Baïlo Barry (ONG Destin en main) et Alpha Soumah ainsi que d'autres opposants à des peines allant de six mois à un an de prison ferme. La justice guinéenne a remis en liberté provisoire le 29 novembre les représentants du FNDC. Leur procès en appel a eu lieu le 5 décembre ; le président de la Cour d'appel Mangadouba Sow a pris « *acte de l'inconstitutionnalité soulevée par la défense, ordonne le sursis à statuer, renvoie l'exception devant la Cour constitutionnelle pour toute fin de droit* ». Le juge a ensuite reporté à une date non communiquée son jugement dans le procès. Le 3 décembre, environ 26 militants du FNDC ont été déclarés non coupables de « *participation délictueuse à un attroupement* » par le tribunal de Mafanco à Conakry.

Le 4 novembre, deux personnes sont décédées à l'issue d'affrontements entre des civils et des forces de police lors du cortège funèbre des victimes des manifestations du 14 au 16 octobre au cours desquelles 11 personnes avaient été tuées. Les affrontements ont été particulièrement violents : des gaz lacrymogènes ont été utilisés par les forces de l'ordre et en retour les jeunes ont lancé des pierres ; de nombreux tirs ont été entendus. Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile a présenté ses condoléances aux familles des victimes. Il a également donné des instructions pour que des enquêtes soient ouvertes sur les circonstances de ces décès, appelant les Guinéens au calme. Plusieurs des manifestations organisées durant ce semestre ont été dispersées par les forces de l'ordre à l'aide de gaz lacrymogènes et de tirs. L'ONG Amnesty International a publié un rapport alarmant quant aux violations des droits de l'homme, lors de ces manifestations en particulier, ou en général, en Guinée.

Le procureur de Dixinn, a annoncé que des enquêtes étaient en cours afin de déterminer les causes exactes des décès des manifestants. Un représentant du FNDC a précisé l'accès impossible aux autopsies. Ce qui explique d'après lui « *leur mauvaise foi, leur manque de volonté d'aller jusqu'au bout par rapport aux enquêtes qu'ils ouvrent. On ouvre des enquêtes qui ne prennent jamais fin.* »

Droit de l'homme : procès du 28 septembre 2009

Dans un rapport publié le 22 novembre par la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) sur les procédures judiciaires dans les affaires de violences sexuelles en Afrique, on constate que les crimes commis en période de crise ou de conflit restent toujours impunis. À propos de la Guinée, dix ans après le massacre du 28 septembre 2009, avec 157 morts et une centaine de femmes violées, le procès des responsables n'a toujours pas commencé.

3. Arrestations

Les 22 et 23 octobre, la police guinéenne a interpellé 141 personnes qui étaient « *confinées dans des concessions* » dans la périphérie de Conakry : 84 Bissau-Guinéens, 46 Sénégalais, neuf Guinéens, un Burkinabè et un Gambien, a indiqué le gouvernement. D'autres opérations ont eu lieu dans plusieurs régions du pays, portant à environ 300 le nombre total d'interpellés. Ces actions visent à « *débarrasser la Guinée des mauvaises graines qui n'ont rien à faire ici en cette période de troubles* », a déclaré à l'AFP un haut responsable de la police ayant requis l'anonymat. Mais selon des sources gouvernementales, il s'agirait d'une action pour la lutte contre les pratiques jugées douteuses d'une multinationale de la vente directe, bien implantée en Afrique, *Qnet*. Il s'agit d'une entreprise chinoise spécialisée dans la vente directe d'objets divers, soupçonnée d'avoir fait miroiter la possibilité de faire fortune en Guinée à de très nombreux jeunes des pays voisins (Sénégal, Guinée Bissau, Mali…).

4. Gestion des ressources naturelles

À l'occasion de la fête nationale de la Guinée le 2 octobre, qui marquait le 61e anniversaire de l'indépendance du pays, le président Alpha Condé a réaffirmé son engagement pour la transparence dans la gestion des revenus miniers destinés aux collectivités locales. La Guinée a décidé de consacrer 15 % des recettes minières au financement des collectivités locales à travers l'Agence nationale de

financement des collectivités – l'ANAFIC. Ce projet, doté d'un budget de 700 milliards de francs guinéens, est destiné à impulser le développement dans ces régions minières.

La réattribution des blocs 1 et 2 du gisement de fer guinéen du mont Simandou à la Société minière de Boké (SMB)[13] a été officialisée le 13 novembre. Ces deux blocs étaient précédemment détenus par l'homme d'affaires franco-israélien Beny Steinmetz, accusé de corruption (voir précédent monitoring). Les autorités avaient récupéré ces blocs en mars 2019 et lancé un appel d'offre pour les réattribuer le 13 juillet dernier.

D. Mali

Rappel du dernier monitoring :

- Nouvelle loi sur « l'entente nationale »
- Lancement de l'opération « mains propres » pour lutter contre la corruption
- Attaques terroristes : l'armée particulièrement visée
- Suivi de l'Accord d'Alger : le CMA se retire du Dialogue national inclusif
- La CPI accuse Al-Hassan, un haut responsable malien, de crimes de guerre
- Adoption d'un nouveau code minier plus contraignant pour les sociétés étrangères

1. Gouvernance et vie institutionnelle

Vie politique

À la suite du dialogue inclusif[14] qui avait débuté en mai dernier (voir monitoring) et s'est achevé le 22 décembre, quatre résolutions ont été prises : la tenue d'élections législatives avant le 2 mai 2020 (date à laquelle prend fin le mandat des actuels députés)[15] ; l'organisation du prochain référendum et le projet de la nouvelle Constitution[16] ; le redéploiement immédiat des forces armées et de sécurité reconstituées sur l'ensemble du territoire ; des suggestions comme la relecture de certaines dispositions de l'accord pour la paix et la réconciliation nationale ; ainsi que la négociation avec Amadou Koufa et Iyad Ag Ghali, dirigeants de groupes armés liés à Al-Qaïda.

Projet « Trois Frontières » AFD-Mali

La convention de financement du projet « *Trois Frontières* » a été signée le 29 octobre au ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation à Bamako. Financé par la France (à hauteur de 3 millions d'euros) via l'Agence française de développement (AFD) pour une durée de trois ans (2020-2022), le projet « *Trois Frontières* » a pour objectif de contribuer à la stabilisation de la zone du Liptako Gourma, espace transfrontalier entre le Mali, le Burkina et le Niger, en appuyant son développement socio-économique et en veillant à un renforcement de la cohésion sociale entre les communautés.

13. Groupement singapourien-sino-guinéen.

14. Le principal parti d'opposition, le Front pour la sauvegarde de la démocratie, n'a pas participé à ce dialogue inclusif.

15. Prorogé à deux reprises, le mandat des députés est officiellement terminé depuis le 31 décembre 2008.

16. Un référendum constitutionnel était prévu pour le 9 juillet 2017 mais reporté *sine die* après des manifestations d'opposants. La population était amenée à se prononcer sur un projet de réforme de la Constitution visant à davantage de décentralisation, dans le cadre des accords de paix.

Inculpation dans le cadre de l'opération « mains propres »

Dans le cadre de l'opération « *mains propres* » initiée au semestre précédent (voir dernier monitoring), le maire de Bamako a été inculpé pour faux et infraction aux biens publics. Adama Sangaré[17] a été écroué dans le cadre d'une enquête sur l'attribution d'un contrat d'éclairage public entre la mairie et deux sociétés, une affaire qui remonte à 2010. Le 7 novembre, des groupes de soutien ont organisé un meeting afin de demander la mise sous contrôle judiciaire du maire pour le bien du district, en attendant que celui-ci soit condamné ou blanchi. Les manifestants ont crié au « *complot politique* ». Depuis le début de l'opération, 20 personnalités ont été écrouées et sept placées sous contrôle judiciaire.

Bakary Togola, président de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture du Mali (Apcam) et de la Confédération des sociétés coopératives des producteurs de coton (C-SCPC), est en détention préventive depuis le 13 septembre, dans le cadre d'une enquête portant sur le détournement de près de 10 milliards de francs CFA (20 millions d'euros).

Suivi de l'Accord d'Alger

Lors de l'ouverture d'un « *congrès »* à Kidal (nord-est du pays) le 26 octobre, Alghabass Ag Intalla, chef du Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA)[18], a proposé la « *fusion* » des différents groupes présents au Nord Mali en un large « *mouvement politique* » . Le chef du HCUA justifie cette mesure par la nécessité de prendre en charge les préoccupations des populations de l'Azawad dans le cadre de la construction nationale. Le 3 décembre, le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) a de nouveau prôné cette « *fusion* » à la suite d'un congrès qui s'est tenu à Kidal (nord-est) entre le 30 novembre et le 3 décembre. Les membres du MNLA ont appelé dans leur déclaration finale à la « *fusion dans les meilleurs délais de tous les mouvements composant la CMA* », « *au sein d'une seule organisation politico-militaire* ».

L'Algérie, qui préside le Comité du suivi de l'Accord d'Alger (CSA), a demandé le report de la réunion du CSA, prévue alors pour le 12 décembre, justifié par des « contraintes majeures ». Cette même réunion a été de nouveau reportée à une date non communiquée. En septembre dernier (voir précédent monitoring), Bamako avait demandé le report d'une réunion du CSA initialement prévue à Kidal. D'après Ballan Diakité, chercheur au Centre de recherche d'analyses politiques économiques et sociales (CRAPES), « *le fait qu'il y ait des reports peut avoir un impact sur l'application de l'Accord, parce qu'à un moment donné, si la tenue des réunions du CSA fait défaut, les parties signataires de l'Accord peuvent prendre à la légère les dispositions de ce dernier et sa mise en œuvre* ». Selon Attaye Ag Mohamed, chargé des questions de droits humains au sein de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), « *quand un tel organe ne se réunit pas, il y a indéniablement des difficultés à fixer des objectifs immédiats. Aujourd'hui, au niveau du processus, il n'y a pas d'avancée, chacun restant campé sur sa position. On ne parle plus de DDR au Nord, ni des réformes qui doivent être effectuées. Évidemment, le processus devient latent* ».

Statut de Kidal

17. Membre de l'Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice (Adéma-Pasj), il est maire du district de Bamako depuis 2007.

18. Ce groupe est l'une des composantes de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA, ex-rébellion à dominante touareg), avec le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) et le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA). L'Azawad se définit comme un mouvement « *politico-militaire* » multicommunautaire.

Lors du 4e Congrès du mouvement indépendantiste MNLA qui a eu lieu du 30 novembre au 1er décembre, le chef du bureau de la mission de l'ONU à Kidal, Christophe Sivillon, a suscité une grande polémique au Mali à cause de son discours de bienvenue aux « *invités et membres des délégations venues du Mali et de l'étranger* ». Selon un communiqué de l'Assemblée nationale, « *ce sont des propos qui portent une atteinte grave à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Mali* ». Le chef de la MINUSMA, Mahamat Saleh Annadif, a alors publié un communiqué dans lequel il rappelle que l'ONU respecte bien l'unité du Mali et son intégrité. À la suite de ces polémiques, la MINUSMA nommera un autre représentant à Kidal. Le président nigérien Mahamadou Issoufou a reçu à Niamey, le 25 novembre, une délégation de représentants touareg maliens afin de discuter de Kidal[19], dont Algabass ag Intallah, dirigeant de la CMA, la Coordination des mouvements de l'Azawad et le porte-parole du HCUA (le Haut-conseil pour l'unité de l'Azawad). Cette démarche intervient à la suite des propos du président, qui avait qualifié en août dernier la ville malienne comme « *un sanctuaire pour les terroristes* » (voir précédent monitoring). La délégation touareg a assuré n'avoir aucun lien avec les djihadistes. De là, le Niger a annoncé son retour au sein du Comité de suivi de l'Accord, dont les réunions étaient suspendues depuis juillet.

2. Sécurité

Relevé des principaux incidents sécuritaires terroristes

Dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre, deux camps militaires maliens (Mondoro et Boulkessi) situés dans le centre du Mali à proximité de la frontière avec le Burkina Faso ont été attaqués par des hommes armés : 38 soldats et deux civils sont morts, 60 autres personnes étaient portées disparues. Une opération militaire conjointe Mali-Burkina Faso appuyée par la force militaire française Barkhane a été menée en riposte et a permis de « *neutraliser* » une cinquantaine d'ennemis. Le 7 octobre, l'attaque contre le camp de Boulkessi a été revendiquée par le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM). Dans un communiqué, le groupe dirigé par Iyad Ag-Ghaly évoque la mort de 85 soldats maliens. Le groupe a également affirmé s'être emparé d'armes lourdes. Le 18 octobre, six personnes ont été tuées et quatre étaient portées disparues à la suite d'une attaque contre un poste tenu par des groupes armés pro-gouvernementaux maliens dans le nord-est du pays, à Aguelhok

Le 1er novembre, une attaque terroriste, revendiquée par l'État Islamique au Grand Sahara (EIGS), s'est produite à Indelimane[20], dans le secteur de Ménaka. Cette attaque a fait 53 morts parmi les soldats maliens ainsi qu'un civil (49 soldats morts, d'après RFI). Selon *RFI*, les menaces sur le camp d'Idelimane étaient connues par les Forces Armées Maliennes (FAMa). À la suite de cette attaque, les militaires du camp d'Anderamboukane, au sud-est d'Indelimane, à la frontière nigérienne, ont quitté leur camp et se sont repliés sur Ménaka. Un responsable local a observé la nécessité d'une réorganisation face aux menaces : « *On ne peut plus laisser des postes isolés de la sorte, ou alors il faut qu'ils soient très forts* ». Le gouvernement malien ainsi que les FAMa semblent changer de stratégie. D'après un tweet, des FAMa, « *cette décision s'inscrit dans l'exécution d'un nouveau concept d'opération qui vise à mieux adapter la stratégie à la menace des terroristes et autres narco trafiquants* ». 72 heures après l'attaque, le président IBK a appelé à l'union sacrée autour des forces de défense et de sécurité.

Le 2 novembre, deux soldats maliens ont été tués et six blessés lors d'une patrouille dans le centre du Mali après le passage de leur véhicule sur un engin explosif. Un soldat français a également été tué par un engin explosif. Cette attaque a été aussitôt revendiquée par l'EIGS. Le 18 novembre, l'armée

19. Sous contrôle de groupes armés signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation.

20. Indelimane est une localité du Nord-Est, située à mi-chemin entre Ménaka et Ansogo, à une centaine de kilomètres au nord de la frontière avec le Niger.

malienne a été attaquée à la frontière du Niger ; 24 soldats et 17 terroristes auraient péri. Le 15 novembre, les FAMa ont mené une offensive dans la région de Mopti, à 5 km de la localité de Mondoro : neuf terroristes ont été abattus et du matériel a été saisi. Le 18 novembre, les FAMa ont été pris dans une embuscade de djihadistes à Tabankort, au sud de Ménaka, et ont dû fuir. Après une opération de ratissage menée par l'armée nigérienne, 30 corps de soldats maliens ont été découverts dans la vallée de Tabankort. Le 2 décembre, deux soldats maliens ont été tués et sept autres blessés par un engin explosif à Diougani dans la région de Mopti située au centre du pays)

Le 25 octobre, 7 enseignants ont été enlevés par des hommes armés lors de l'attaque des établissements scolaires de la localité de Korientzé par des individus armés sous prétexte que l'enseignement était délivré en français. Six d'entre eux ont été libérés le 28 octobre.

Mesures sécuritaires

L'état d'urgence a été prorogé pour un an à partir du 31 octobre 2019 « *pour renforcer les capacités opérationnelles des autorités administratives et judiciaires, des forces armées et de sécurité afin de leur permettre de mieux faire face aux situations de menaces ou d'agression* ».

Après la diffusion d'une vidéo montrant les douanes de l'aéroport de Bamako désertes et des passagers contraints de traverser les postes de contrôle sans la moindre inspection (policiers et douaniers absents), le gouvernement malien a annoncé des mesures disciplinaires à l'égard des agents en poste le jour où la vidéo a été publiée sur les réseaux.

Aliou Mahamane Touré, ex-commissaire de la police islamique de Gao (2012-2013), condamné à dix ans de prison puis libéré dans le cadre d'un échange de prisonniers selon l'avocat de ce dernier, a été arrêté le 29 novembre par la force française Barkhane.

Le 30 octobre, la Côte d'Ivoire a procédé au déploiement de son troisième contingent de soldats en terre malienne dans le cadre de la Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA), pour une durée d'un an. Les 150 soldats ivoiriens supplémentaires sont envoyés pour sécuriser la ville de Tombouctou et ses alentours en renfort des forces déjà sur place.

Opération DDR au centre Mali

Les 10 et 11 octobre, le Premier ministre Boubou Cissé a effectué une visite de 48 h dans le centre du pays, à Mopti. Lors de la visite du camp de Soufroulaye, le Premier ministre a lancé une opération de désarmement pour le dépôt des armes de 8500 combattants. Après la cérémonie, environ 200 combattants ont « *discrètement* » rendu leurs armes le 11 octobre dans le centre du Mali. D'après le président de la Commission nationale DDR Zahabi Ould Sidy Mohamed, un premier contingent de 352 ex-combattants « *se sont présentés avec leurs armes, leurs munitions* » début décembre.

3. Dossiers judiciaires

Affaire des hélicoptères Puma

À la demande de Soumaila Cissé, chef de l'opposition parlementaire de l'Union pour la République et la démocratie (URD), une commission d'enquête parlementaire a été constituée par l'Assemblée nationale pour tenter d'en savoir davantage sur l'affaire des hélicoptères Puma (voir précédent monitoring). Il s'agit d'appareils inutilisables qui ont été acquis, selon la Plateforme contre la corruption et le chômage au Mali, « *à l'état d'épave, sans appareil de visée et sans dispositif d'éjection pour les pilotes* »

4. Société civile et mouvements sociaux

Multiplication des manifestations contre la présence étrangère sur le sol malien

À la suite de l'attaque meurtrière des camps de Mondoro et Boulikessi fin septembre (voir précédent monitoring), des épouses de soldats ont manifesté début octobre à Bamako et à Kati, ville-garnison située à 15 km de la capitale ainsi qu'à Sévaré, exigeant la vérité sur le bilan « *réel* » de l'attaque et réclamant plus de moyens matériels « *pour faire face à l'ennemi* ». Des femmes de militaires se sont opposées au déploiement de leurs maris à Boulikessi et des centaines de personnes ont exigé le départ des troupes étrangères, notamment de l'armée française et de la MINUSMA. Le 12 octobre, une nouvelle manifestation à Sévaré (centre Mali) organisée par la Plateforme Fasso Ko aux abords du camp des forces de l'ONU et de l'aéroport, a dégénéré. Selon Issa Ndiaye, politologue et professeur de philosophie à l'université de Bamako, la colère de la population s'explique par « *la multiplication des attaques, malgré la présence de ces forces internationales et le manque de protection des soldats maliens. Cela engendre une suspicion généralisée de connivence entre Barkhane et les terroristes*. » Après cette manifestation contre la présence étrangère au Mali, le camp de la MINUSMA a été vandalisé, pillé et finalement abandonné par les militaires. Au même moment, une centaine de personnes ont réclamé à Bamako une intervention de la Russie. Dans la foulée de l'attaque du camp d'Idelimane du 1er novembre, des civils se sont aussi réunis Place de l'Indépendance à Bamako afin de protester contre la présence étrangère au Mali et contre son inefficacité.

Les 8 et 15 novembre, des manifestations en soutien aux forces armées et contre les forces étrangères présentes au Mali (Barkhane et MINUSMA) ont eu lieu à Bamako. Concernant la mobilisation de soutien aux FAMa, les manifestants ont réclamé un meilleur équipement militaire et l'arrestation des personnes impliquées dans « *des déroutements de fonds* » qui sont à l'origine destinés à équiper les soldats maliens.

Rumeurs

Durant ce trimestre, le Mali et les pays de la bande sahélo-sahélienne ont été la proie de rumeurs véhiculées par les réseaux sociaux. La diffusion de quatre photographies notamment sur lesquelles un avion militaire français déchargeait des dizaines de motos, « *prétendument vouées à être livrées à des djihadistes* ». Les rumeurs ont été aussitôt démenties. En réalité, ces images illustraient la réception par la force Barkhane de 60 motos destinées à être « *livrées prochainement à l'armée malienne* ».

Arrestation de l'avocat Hassan Barry

Le 21 novembre, l'avocat Hassan Barry a été arrêté par la Direction générale de la sécurité d'État, (DGSE)[21] à Bamako, puis libéré le 25 novembre. Il serait impliqué dans une affaire de « *complicité avec les terroristes* ». Selon les renseignements, il avait été sollicité quelques jours plus tôt par deux individus demandant les services de l'avocat afin d'obtenir une autorisation de visite à trois détenus de la maison d'arrêt de Bamako. Les deux individus s'étaient présentés comme des parents des détenus. La DGSE soutient que les individus sont « *d'importants soutiens logistiques d'Ansarul Islam* ». Une source sécuritaire a rapporté à *Jeune Afrique* que les hommes étaient « *là pour acheter du matériel, faire du repérage pour d'éventuels attentats à Bamako et négocier la libération de plusieurs cadres de leur organisation* ». Le nom de l'avocat serait revenu à plusieurs reprises lors de l'interrogatoire par les deux individus.

21. Services de renseignements maliens.

5. Gestion des ressources naturelles

Le Mali débutera dès 2020 la production de lithium. Les entreprises minières ont déjà découvert 694 000 tonnes de réserves exploitables. Le lithium est devenu l'un des produits les plus cherchés au monde grâce à la popularité croissante des véhicules électriques alimentés par des batteries lithium-ion. Depuis 2017, une douzaine de permis d'exploration a été délivrée à des entreprises, toutes situées dans la zone minière de Bougouni (à environ 150 km au sud de Bamako), principale zone de gisements de lithium.

E. Niger

Rappel du dernier monitoring :

- Les élections régionales et municipales auront lieu le 1er novembre 2020 ; les élections présidentielles et législatives, le 27 décembre 2020
- Attaques terroristes de Boko Haram et de l'État Islamique dans le Grand Sahara (EIGS)
- Montée des eaux du fleuve Niger

1. Vie politique

Souhaitant apaiser le climat politique, le Premier ministre nigérien Brigi Rafini a annoncé, lors d'un discours télévisé le 6 novembre, l'ouverture d'un dialogue politique supposé aborder toutes les divergences qui brouillent les rapports entre les tenants du pouvoir et l'opposition politique. Parmi ces divergences, figurent notamment les questions de l'organisation des élections à venir ou celles relatives à la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

En exil depuis trois ans (entre la France et le Bénin), Hama Amadou[22], principal opposant et candidat à l'élection présidentielle de décembre 2020, est arrivé à Niamey le 14 novembre pour le décès de sa mère. À son arrivée, l'opposant a annoncé souhaiter participer au dialogue politique. Quelques jours après, il a été incarcéré pour purger les huit mois de sa condamnation. Certains observateurs prétendent que seule la grâce présidentielle pourrait remédier au sort de l'opposant, laquelle n'a, pour l'instant, jamais été évoquée par le gouvernement nigérien.

Dans une lettre datée du 29 novembre, Seini Oumarou, président du Mouvement national pour la société du développement (MNDS), a remis en cause le processus d'enrôlement biométrique des électeurs. D'après *RFI*, dans la région d'Agadez, des non-Nigériens auraient été irrégulièrement enrôlés ainsi que dans la région de Tillaberi : « *Dans une commune au moins, des livrets de famille pour étrangers auraient été utilisés à tort pour enrôler plusieurs personnes »,* selon le média. Le MNSD appelle la CENI à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de garantir un fichier électoral « *correct, sincère et crédible* ».

Plan national pour sécuriser les frontières 2019-2035

Le 4 octobre, le conseil des ministres a adopté un « *document de politique nationale des frontières* » préconisant d'œuvrer à la maîtrise des frontières nationales par leur délimitation et démarcation effective. Les mesures visent « *à renforcer la présence de l'État dans les zones frontalières à travers la*

22. Ancien allié du président Mahamadou Issoufou, Hama Amadou avait quitté le Niger fin août 2014, après l'autorisation par les députés de son audition par la justice dans une affaire de trafic international de bébés, qu'il a toujours qualifiée de cabale politique. L'opposant a encore une peine de huit mois à purger de sa condamnation dans une affaire de trafic de bébés avec le Nigeria (*Jeune Afrique*)

sécurité, la gestion de la migration, l'amélioration de l'offre de services publics aux populations, la promotion du développement économique et l'intégration sous-régionale et régionale ». Ce plan intervient dans un contexte sécuritaire tendu où la majeure partie des attaques terroristes perpétrées dans le pays est élaborée dans des bases des pays voisins.

Suite de la fermeture partielle des frontières entre le Nigéria, le Bénin et le Niger

Depuis le 20 août (voir précédent monitoring), à la suite de la décision du Nigéria de fermer la frontière avec le Niger (1 500 km de frontières), les habitants de la frontière s'inquiètent de l'avenir du commerce, de l'exportation du bétail, de l'inflation des prix et de la montée des trafics de contrebande. Selon le ministre nigérien des Finances Mamadou Diop, la fermeture des frontières a entraîné une baisse des recettes douanières d'environ 40 milliards de francs CFA (60 millions d'euros). Le Comité tripartite (Bénin, Niger, Nigéria) a décidé de mettre en place une unité de patrouille composée de garde-frontières anti-contrebande originaires des trois pays. Cette patrouille sera dotée du pouvoir d'arrêter toute personne en infraction et de la transférer aux autorités compétentes d'un desdits pays. Cette force conjointe existe déjà au sein de la CEDEAO. Il s'agit de la relancer et d'impliquer les services des douanes, les armées, les marines et les polices du Bénin, du Niger et du Nigeria. Le Nigéria dit vouloir prolonger la fermeture des frontières jusqu'à la fin du mois de janvier 2020.

D'après le classement *Africa Visa Openness Report*[23] 2019 établi par la Banque africaine de développement (BAD), le Niger figure parmi les pays les moins ouverts en Afrique concernant l'obtention de visa. Il figure à la 29e place au niveau africain et à la dernière place dans la zone UEMOA (à savoir, l'Union économique et monétaire ouest-africaine). Le Niger est ainsi le pays le moins accessible aux ressortissants africains dans la zone UEMOA.

Projet de création d'un Comité national de transhumance

Le gouvernement a, par projet de décret, l'ambition de créer un Comité national de transhumance (CNT) afin d'accompagner les éleveurs transhumants nigériens à traverser pacifiquement les frontières des pays de la sous-région. Ce projet a été fin novembre à la suite des recommandations de la CEDEAO, qui invite tous ses États membres à mettre en place des structures chargées de la transhumance transfrontalière.

Divers

Le gouvernement nigérien entrevoit de modifier les paroles de la « *Nigérienne* », l'hymne national nigérien, et ce à l'initiative du ministre de la Renaissance culturelle, Assoumana Malam Issa. Cette modification viserait en particulier les allusions à la colonisation et au manque de représentativité des traditions du pays dans les paroles actuelles de l'hymne national. Une équipe composée de quinze experts réfléchit ainsi à une nouvelle version de l'hymne au travers de consultations populaires.

À l'Assemblée nationale, les députés ont fait part au ministre du Pétrole, Foumakoye Gado, de leurs inquiétudes face au prix du carburant au Niger. Ces derniers estiment que les prix des hydrocarbures restent encore élevés, en comparaison à ceux des autres pays producteurs de la sous-région comme le Nigéria. Au Niger, le litre de carburant est vendu à la pompe au prix de 540 FCFA. Selon une information relayée par *RFI*, les parlementaires pensent que « *l'essence devrait coûter moins de la*

23. Pour rappel, *Africa Visa Openness Report* est l'indice d'accès aux visas en Afrique qui mesure le degré d'ouverture des pays, en examinant ce que le pays exige des ressortissants du continent qui souhaitent séjourner sur son territoire.

moitié du prix actuel, c'est-à-dire environ 200 FCFA, eu égard notamment à la qualité de pays producteur du Niger ».

2. Sécurité

Relevé des principaux incidents sécuritaires : attaques terroristes

Le 6 octobre, une altercation armée entre les éléments du détachement des forces de défense et de sécurité de Dosso, basés à Dogon Kiriya (à l'est de Niamey), et des terroristes « *lourdement armés* » a eu lieu dans la vallée de Bougou (sud-ouest du Niger). Cette attaque a fait deux morts et cinq blessés dans les rangs des forces de défense nigériennes. Le 7 octobre, deux civils ont été tués dans une attaque revendiquée par Boko Haram au village de Kinjandi, dans la région de Diffa (sud-est du pays). En se dirigeant vers leur base, cinq gendarmes du Groupe d'action rapide de surveillance et d'intervention (GARSI) ont été attaqués alors qu'ils étaient en mission de sécurisation du marché hebdomadaire d'Abarey (à l'ouest du pays). Les assaillants auraient attaqué les gendarmes en utilisant des femmes et des enfants « *comme des boucliers humains* ». Dans la nuit du 29 octobre, un camp militaire de l'armée nigérienne s'est fait attaquer à la frontière avec le Tchad, à Balbrine, par le groupe terroriste Boko Haram ; douze soldats ont été tués. Le 9 décembre, une base de l'armée nigérienne a été attaquée à Agando, dans le nord du pays, à la frontière malienne. Un véhicule a explosé à l'entrée du camp ; trois soldats nigériens ont été tués et cinq personnes ont été blessées ; quatorze terroristes sont morts. Les assaillants ont fui face aux tirs de l'armée et se sont réfugiés dans un village, prenant les civils comme boucliers humains. Le 10 décembre, des hommes armés ont attaqué une position de l'armée nigérienne à Inates (ouest du pays, près de la frontière malienne). D'après une source sécuritaire, les assaillants « *sont venus par dizaines et par petits groupes à motos* ». Au cours de l'attaque, 71 soldats nigériens sont morts, 12 ont été blessés et certains sont portés disparus. Les terroristes étaient lourdement armés d'après le gouvernement nigérien et l'attaque a duré trois heures. Le président Issoufou a annoncé trois jours de deuil national à partir du 12 décembre. Les assaillants étaient organisés tactiquement, équipés de mortiers et de « *véhicules kamikazes* ». L'attaque aurait été revendiquée par l'État Islamique au Grand Sahara (EIGS)[24] selon ce qu'a rapporté le 12 décembre l'organisme américain de surveillance des mouvements extrémistes SITE, citant le groupe ISWAP (État islamique en Afrique de l'Ouest). Le 10 décembre, le conseil des ministres a « *prorogé pour une période de trois mois* » l'état d'urgence[25] décrété depuis 2017 dans plusieurs départements de Tillabéri et de Tahoua.

Le gouvernement américain envisage de mettre à prix la tête d'Adnan Abou Walid Al Saharaoui, le chef du groupe terroriste EIGS. Une récompense pouvant aller jusqu'à cinq millions de dollars pourrait même être offerte à toute personne pouvant donner des informations permettant d'identifier ou de localiser ce chef terroriste.

Enlèvements

Les enlèvements perpétrés par le groupe terroriste Boko Haram sont de plus en plus fréquents dans la région de Diffa. Le 19 octobre, le maire de la commune rurale de Kabaléwa et son épouse ont été enlevés et leurs ravisseurs auraient exigé une rançon de 100 millions de franc CFA en échange de leur libération. Ali Mainassara, chef du village de Boni dans la région de Tillabéri, enlevé par des hommes

24. « *Les soldats du califat ont attaqué la base militaire d'Inates (…) les moudjahidine l'ont contrôlée pendant plusieurs heures* », affirme le communiqué de l'EI, qui donne un bilan de « *100 tués* » du côté de l'armée nigérienne.

25. Cette mesure accorde des pouvoirs supplémentaires aux forces de sécurité, comme ceux d'ordonner des perquisitions dans un domicile et limiter les mouvements des personnes, des motos et des voitures dans les espaces concernés.

armés le 11 novembre, a été retrouvé mort le 12 novembre. Certains spécialistes observent qu'un phénomène d'acharnement à l'égard de responsables traditionnels prend place dans la région. Ils sont accusés par les groupes armés d'être des agents de l'État qui collaborent avec les forces de défense nigériennes. Au mois de juillet dernier, c'est Almoubacher Ag Alamjadi, chef de tribu touareg d'Inates, qui avait été assassiné (voir précédent monitoring).

Le président Issoufou Mahamadou, dans une interview accordée à la chaîne américaine *ABC* en septembre dernier en marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, a affirmé que Jeffery Woodke, gérant de l'ONG Jemed, était toujours en vie et en bonne santé. L'Américain avait été kidnappé le 14 octobre 2016 à son domicile à Abalak dans la région de Tahoua.

Mesures sécuritaires

Le 23 octobre, le ministre de l'Intérieur Mohamed Bazoum a décidé de ne plus autoriser les déplacements des ONG sans escorte militaire dans tous les départements de la région de Tillabéri et dans le département de Tassara et de Tillia, dans la région de Tahoua (à savoir, deux zones frontalières du Mali, régulièrement sujettes aux attaques terroristes). Cette décision intervient après l'enlèvement de deux voitures de la Croix-Rouge (voir monitoring précédent).

La base aérienne 201 d'Agadez au Niger est désormais opérationnelle. Les premiers vols des drones de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR) de l'US Air Force ont été lancés à partir de cette base, a annoncé le Commandement américain pour l'Afrique (AFRICOM).

Le gouvernement belge a autorisé le déploiement d'une centaine d'hommes des forces spéciales du SOR (Special Operations Regiment, ex-régiment para-commando) au Niger, afin d'y former un bataillon de l'armée nationale. Cela participe aussi à l'effort européen pour renforcer les troupes du G5 Sahel.

Début décembre, les États-Unis ont fait don au Niger d'une aide militaire estimée à 21 millions de dollars (USD) sous forme de matériels de type systèmes radios, véhicules blindés, équipements de protection individuelle… Ce matériel est destiné aux militaires de l'armée nigérienne engagés dans les opérations anti-djihadistes au sein de la Force G5 Sahel.

Rumeurs

Le 23 novembre, des images prétendant que l'armée française avait bombardé une base militaire à Diffa ont été diffusées sur les réseaux sociaux. L'armée française a été accusée « *d'entretenir les conflits djihadistes au Sahel* ». Aussitôt démentie par le Niger et la France, la rumeur a été prise au sérieux par des centaines d'internautes.

3. Sécurité alimentaire

Le 6 décembre, le Premier ministre nigérien, Brigi Rafini, a annoncé que plus de 2 millions de personnes pourraient être menacées d'insécurité alimentaire sévère en 2020 au Niger. D'après lui, cela serait dû à la mauvaise production agricole enregistrée dans les régions de Tillabéri, de Diffa, du nord Maradi, du nord Dosso, du nord Zinder et du nord Tahoua. Le ministre se base sur une synthèse des résultats de l'évaluation de la sécurité alimentaire. Il préconise la mise en place de stratégies agricoles efficaces avant 2020 pour faire face à la situation.

F. Sénégal

Rappel du dernier monitoring :

- Report des élections locales
- Libération de Khalifa Sall, ancien maire de Dakar
- Karim Wade désigné secrétaire général adjoint du PDS
- Importantes saisies de drogues à Dakar
- Atteinte à la liberté de la presse

1. Vie politique

Élections locales

Initialement prévues pour décembre 2019, les élections locales ont été déplacées. Le gouvernement se donne jusqu'en mars 2021 pour organiser le scrutin qui permet d'élire les maires et les conseillers départementaux.

Crise politique au sein du PDS

Le 22 novembre, Oumar Sarr[26] s'est vu évincer du Parti démocratique sénégalais (PDS). Abdoulaye Wade, ancien président du Sénégal et secrétaire général du parti, accuse Oumar Sarr de commettre des actes contraires à la volonté et à la ligne de l'ancien parti au pouvoir (2000-2012). Les griefs sont nombreux, à commencer par la participation d'Oumar Sarr à l'ouverture du Dialogue national en mai 2019 (voir précédent monitoring) sur invitation du président Macky Sall, ainsi que l'ouverture d'une permanence nationale à Dakar au nom de son mouvement « *Alliance Suqqali Sopi* » .

Tenue du me Forum de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique

En amont du Forum de Dakar, le Premier ministre français Édouard Philippe et le président sénégalais Macky Sall se sont entretenus le 17 novembre. À l'occasion de cette rencontre, sept accords ont été signés entre la France et le Sénégal, notamment la confirmation d'un prêt de politique publique de l'Agence française de développement (AFD) de 50 millions d'euros sur la gouvernance financière ainsi qu'un contrat pour la fourniture de trois patrouilleurs armés pour la marine sénégalaise.

Retour de la réciprocité des visas au Sénégal

Le ministre sénégalais de l'Intérieur Aly Ngouille Ndiaye a affirmé que des visas seraient à nouveau demandés, pour des « *raisons sécuritaires* », aux ressortissants des États qui en demandent aux Sénégalais. Face à cette mesure, le Premier ministre français s'est engagé à réduire de moitié les délais de traitement des demandes de visas dès début 2020 pour les Sénégalais.

Lors d'un conseil des ministres le 27 novembre, le président sénégalais a décidé de criminaliser le viol, considéré jusqu'ici comme un « *délit* » au Sénégal. Le projet de loi en cours d'élaboration comprend de nouvelles peines de prison, une nouvelle qualification de la condamnation ainsi qu'un allongement de la durée de la détention pouvant aller jusqu'à la perpétuité. Le projet de loi doit obtenir la majorité des suffrages des députés à l'Assemblée.

26. Oumar Sarr, longtemps numéro deux du PDS, a accusé Karim Wade, le fils de l'ancien président, d'avoir « *pris en otage* » le parti. Avec d'autres ténors du PDS, ils ont créé leur propre alliance, « Suxxali Sopi ».

2. Sécurité

Casamance

Une figure du Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC), groupe rebelle de la région du sud du Sénégal, Abdou Elinkine Diatta, a été tuée alors qu'elle assistait à une cérémonie traditionnelle.

Arrestation de cybercriminels

Le 4 novembre, environ 49 personnes d'origine nigériane ont été arrêtées à Dakar par la section de recherche de la gendarmerie. Elles s'apprêtaient à mener une cyberattaque contre le groupe Orange Sénégal. Les individus seraient impliqués dans plusieurs cyberattaques de la sous-région, notamment celle de juin dernier contre Orange en Côte d'Ivoire.

3. Trafics

Le 29 octobre, les douanes sénégalaises ont intercepté une voiture en provenance d'Anvers (Belgique) au terminal portuaire de Dakar, transportant 43 kilos de cocaïne pour une valeur estimée à environ cinq millions d'euros. Le véhicule semblait être en transit pour être ensuite acheminé vers le sud, en Gambie.

À 120 kilomètres au large de Dakar, une saisie de 1 260 kilos de cocaïne a eu lieu le 30 octobre, à bord de deux navires. La cargaison serait partie d'Amérique du Sud pour rallier l'Espagne. D'après les sources gouvernementales françaises, il s'agirait plutôt de 750 kilos de cocaïne. La saisie a été opérée par le patrouilleur Fouladou de la Marine sénégalaise. L'opération a été menée de manière conjointe avec la Garde civile espagnole (saisie estimée à 150 millions d'euros).

Dans la nuit du 26 au 27 octobre, environ 3 900 munitions de guerre de calibre 7,62 (destinées aux armes de guerres, par exemple AK47) ont été saisies. D'après des informations relayées par la presse locale, les cartouches auraient été subtilisées au sein de l'armurerie de la base militaire de Ouakam, à Dakar. Le destinataire de la livraison aurait été identifié en Mauritanie et un militaire sénégalais probablement lié à l'affaire est porté disparu. Une information judiciaire a été ouverte le 5 novembre pour « *association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste et détention d'armes en vue de la commission d'actes terroristes* ».

4. Société civile et mouvements sociaux

Manifestations

Le 27 novembre, l'activiste Guy Marius Sagna, déjà arrêté en juillet dernier (voir précédent monitoring) puis relâché, a appelé à manifester contre la hausse du prix de l'électricité. Le préfet de Dakar a interdit la manifestation prévue pour le 29 novembre, en raison de « *l'imprécision de l'itinéraire, les risques réels de trouble à l'ordre public* ». Malgré l'interdiction gouvernementale, Sagna, le leader de la Plateforme Aar Li Ñu Bok [27] a tenu à manifester. Guy Marius Sagna a été arrêté et placé en garde à vue pour « *rébellion* » avec 9 autres manifestants.

Le 13 décembre, plus d'une trentaine d'organisations de la société civile ont appelé à la marche dans la capitale contre la hausse de l'électricité. La société nationale d'électricité (Senelec) a augmenté ses tarifs de 6 à 10 % depuis le 1er décembre. Dans le cortège, différents slogans ont été brandis tels que « *Libérez Guy Marius Sagna et Babacar* Diop », « *Le Sénégal va mal* », « *Non à un troisième mandat* » du président Macky Sall.

27. « *Préserver ce que nous avons en commun* ».

Enfants talibés au Sénégal

Le maître d'une école coranique à Louga (nord-ouest du pays) a été condamné par le tribunal de grande instance à deux ans de prison avec sursis pour avoir enchaîné certains de ses élèves. Cheikhouna Guèye a été reconnu coupable « *de mauvais traitements* » mais est ressorti libre de la prison de Louga.

Le 15 décembre, l'ONG Human Rights Watch (HRW) a publié un rapport d'une centaine de pages, déclinant cinq mesures qui devraient être prises par l'État pour faire face à la problématique des enfants talibés[28]. L'ONG juge « *insuffisants* » et « *incohérents* » les programmes des autorités. HRW recommande notamment au Sénégal d'adopter une loi pour encadrer ces écoles coraniques et accélérer les mesures judiciaires face aux mauvais traitements infligés par certains maîtres coraniques aux enfants.

Corruption

À Dakar, un collectif de jeunes journalistes d'investigation, la Maison des reporters, dénonce la corruption au quotidien au Sénégal à travers un premier documentaire, diffusé le 7 décembre sur les réseaux sociaux. Ce premier épisode intitulé « *La gangrène du système* » a été tourné en caméra cachée.

5. Liberté d'expression et droits de l'homme

Limogeage de trois hauts fonctionnaires

Le 21 octobre, Sory Kaba, directeur général des Sénégalais de l'extérieur (ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur) a été limogé par le président. Il s'était prononcé publiquement contre un troisième mandat de Macky Sall. Par ailleurs, les départs de Moustapha Ka et Samba Ndiaye Seck, de la délégation sénégalaise auprès du Comité des droits humains de l'ONU, interviennent quelque temps après que ces derniers se sont prononcés au sujet de l'affaire Karim Wade, et « *n'avaient pas fermé la porte à une "réhabilitation" du fils de l'ancien chef d'État* ».

Le Comité des droits humains des Nations unies a fait part de ses inquiétudes quant aux violences policières répétées à l'encontre de manifestants, le recours excessif à la détention provisoire et la pénalisation des délits de presse, à travers un rapport qui dresse un tableau des sources de préoccupation et des évolutions majeures relevées par les experts du CDH au Sénégal.

6. Gestion des ressources naturelles

Le parc éolien de Taïba Ndiaye (au nord de Dakar) a été connecté au réseau via la compagnie nationale Sénélec. C'est le premier projet d'énergie éolienne à échelle industrielle au Sénégal. En plein débat sur le prix de l'électricité au Sénégal, les promoteurs de la centrale assurent que plus de deux millions d'habitants pourront bénéficier de cette énergie créée par ces 46 éoliennes prêtes à injecter 15 % d'énergie supplémentaire dans le réseau électrique du Sénégal. Ce projet s'élève à 200 milliards de francs CFA (342 millions d'euros).

II – THÉMATIQUES ET INITIATIVES SOUS-RÉGIONALES

1. Sommets régionaux

28. Les enfants talibés sont des garçons âgés de 5 à 15 ans, issus d'un milieu rural et confiés par leur famille à un maître coranique, afin que celui-ci se charge de leur éducation religieuse. En contrepartie, les enfants effectuent des travaux domestiques, allant jusqu'à la mendicité.

Premier Sommet Russie-Afrique à Sotchi 23-24 octobre

Le premier Sommet *Russie-Afrique* s'est tenu à Sotchi. Les 54 pays africains ont été représentés à ce sommet lors duquel une journée a été consacrée à un forum économique et une autre au secteur politique et diplomatique. Vladimir Poutine s'est engagé à organiser un sommet tous les trois ans en Russie et dans des pays africains. Au sein d'une déclaration commune signée en conclusion de ce sommet, la Russie et l'Union africaine ont appelé à une réforme du Conseil de sécurité des Nations unies pour que l'Afrique y soit mieux représentée. À l'issue du Sommet de Sotchi, la Russie a été appelée à soutenir militairement, politiquement et diplomatiquement le continent africain, et d'être plus présente dans la zone sahélienne.

Forum de Paris sur la Paix

Du 12 au 14 novembre s'est tenu à Paris le deuxième Forum sur la Paix. Les présidents malien, nigérien et tchadien étaient présents, et ont échangé lors d'un dialogue sur « *la sécurité et le développement dans le Sahel* ». Ces derniers y ont fustigé le manque de solidarité de la communauté internationale pour la sécurité au Sahel et pour les forces du G5 Sahel.

Rapport Fond Monétaire International *(FMI)*

Dans son rapport intitulé « *Faire face à l'incertitude : Afrique Subsaharienne* » publié en octobre, le FMI prédit une croissance de 3,6 % en 2020 sur cette zone, contre 3,2 % en 2019. Le rapport liste les risques de dégradations qui pèsent sur la croissance en raison des menaces macroéconomiques, sécuritaires, climatiques et sanitaires. Afin de faire face aux menaces à plus court terme, le FMI préconise de renforcer la résilience des pays d'Afrique subsaharienne

Conférences et sommets à Dakar

Le 6e forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique[29] a eu lieu du 18 au 19 novembre et avait pour thématique « *Face à la crise du multilatéralisme : quelles réponses aux défis à la paix et à la sécurité en Afrique* ». Durant ces deux jours, différentes mesures ont été annoncées comme la création d'emploi pour les jeunes, la lutte contre la pauvreté, le développement en collaboration avec le secteur privé, et l'urgence de repenser la sécurité collective. Au cours du forum, les ministres de la Défense du Niger et des Affaires étrangères ont déploré l'absence d'engagement de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme en Afrique, comme ce fut le cas en Irak et Syrie.

Le « Consensus de Dakar »

Le 2 décembre à Dakar, a eu lieu la conférence internationale sur le développement durable et la dette soutenable organisée par le Sénégal, le FMI ainsi que les Nations unies. Six chefs d'État ouest-africains[30] ont soutenu qu'il n'y aurait pas de développement si le FMI, la Banque mondiale et l'Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE) ne révisent pas leurs analyses macroéconomiques sur leur pays respectif. Macky Sall a baptisé cette mobilisation « *le consensus de Dakar »,* par opposition au fameux « *consensus de Washington* ». Finalement, sept points de convergence ont été trouvés pour l'équilibre entre les nécessités du développement et la soutenabilité de la dette, tels que veiller à « *l'accélération des investissements ; combattre le caractère exagéré de la perception des risques en Afrique, etc.* ».

29. Le forum de Dakar est une initiative franco-sénégalaise dont l'idée est née lors du Sommet de l'Élysée en 2013, après l'opération Serval. « *L'objectif des initiateurs était de mettre en place de manière régulière une grande réunion, avec pour thème la défense et la sécurité en Afrique, à l'instar du Shangri-La Dialogue en Asie ou la réunion d'Abou Dhabi pour les pays musulmans* », d'après le journaliste Hugo Sada.

30. Bénin, Togo, Côte d'Ivoire, Niger, Burkina Faso, Niger.

En marge de cette conférence, le 3 décembre, un sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a également eu lieu. Les chefs d'État se sont penchés sur la stratégie à mettre en place pour lutter contre le terrorisme dans la sous-région, à travers la création d'un fonds régional. À l'issue de ce sommet, les dirigeants[31] de l'UEMOA, ont décidé d'une « *contribution immédiate de 100 millions de dollars US aux trois membres pays de la ligne de front du G5 Sahel afin de contribuer de façon urgente à la lutte contre le terrorisme dans l'espace communautaire* ».

COP 25

Après deux semaines, la 25e conférence des Nations Unies sur le climat (COP25) a pris fin le 15 décembre à Madrid. Les représentants des 196 pays présents n'ont pas pu s'entendre sur des points essentiels en raison des réticences de certains États. Les pays africains s'attendaient « *à des décisions urgentes et concrètes pour l'action climatique des pays du nord. Aucune position commune n'a été trouvée par rapport à la question relative aux pertes et aux dommages causés par le réchauffement climatique, entretenu par les pays occidentaux* ». *France 24* a recueilli des propos de la jeunesse africaine engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique. Celle-ci semble déçue des retombés de la COP25.

Déclaration Niamey : Limitation des mandats

Le 4 octobre, lors du forum de Niamey organisé dans l'objectif de la consolidation démocratique en Afrique, les questions de limite de mandats et de modification des Constitutions ont été abordées. Les anciens chefs d'État présents étaient tous d'accords pour admettre que « *la suppression de la limitation du mandat sape la conscience des populations et accroît la concentration du pouvoir entre les mains d'une minorité* ». Ce forum regroupant d'anciens chefs d'État a donné naissance à la « *déclaration Niamey* », fustigeant toute modification anticonstitutionnelle et prolongement de mandat sur le continent africain.

2. Mesures régionales

Vers la fin du franc CFA

Lors de sa visite d'État en Côte d'Ivoire, en décembre, le président français a annoncé la fin du franc CFA, qui sera remplacé par l'éco (voir précédent monitoring). La mise en place est prévue pour 2020 sans date précise pour l'instant. Porté assez clairement par le président Ouattara à la tête de la présidence de l'UEMOA, cette nouvelle mesure interviendra auprès des six pays de l'UEMOA suivant : Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali, Niger, Togo, Sénégal. Pour l'économiste Felwine Sarr, la réforme du CFA « *n'est pas la rupture ou le grand bouleversement attendu* », mais « *une étape symboliquement intéressante* ».

31. Les présidents nigérien, sénégalais et ivoirien étaient présents.

III – TERRORISME ET CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

A. Coopération antiterroriste au Sahel

Force G5 Sahel (FC-G5S)

Les chefs d'état-major des armées du G5 Sahel ont travaillé à la réorganisation de leur Comité de défense et de sécurité, lors de la 9e session à Nouakchott le 24 octobre. Les pays du G5 Sahel veulent « *dynamiser* » l'action de leurs polices aux frontières pour mieux lutter contre le trafic d'armes et le terrorisme. Les attaques terroristes dans l'espace du G5 Sahel ont fait 500 victimes de juin à septembre 2019. Ce chiffre a été révélé par le président du Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, le général Moïse Minoungou[32].

Début novembre, aux côtés de la force française Barkhane, la Force G5 Sahel, a participé à une opération dans le centre et nord Mali (Gao et Tombouctou). D'après le communiqué officiel, 25 terroristes ont été tués ou capturés en deux semaines, plusieurs dizaines de motos ont été détruites. Du matériel a été saisi et détruit. Des téléphones saisis pouvant servir aux renseignements, un dépôt de carburant ainsi qu'un atelier de fabrication d'engins explosifs improvisés (IED) ont été détruits.

Alliances terroristes : vers un G5 « terroriste » dans le Sahel ?

Depuis leur déroute à l'est du Mali, certains groupes terroristes se seraient retranchés au Burkina Faso, où ils se recomposeraient. « *Les terroristes ont aussi leur G5-Sahel. Ansar Dine, Front du Macina, al-Mourabitoune, AQMI, Ansarul Islam, État islamique dans le Grand Sahara : ça fait un G5* », précise un chef d'un ancien groupe rebelle du nord-est du Mali à RFI. Aujourd'hui, le Burkina Faso serait le lieu « *des partenariats de circonstances pour les groupes djihadistes* ». Un nouveau phénomène serait donc né. Malgré les revendications d'un groupe terroriste particulier, il n'est pas improbable que ce soit des hommes d'une autre entité qui aient été à l'origine de l'attaque. Une note des renseignements burkinabè datée du 30 août 2019 explique notamment que l'attaque de Koutougou, dans le nord du Burkina (voir précédent monitoring), revendiquée par le GSIM, aurait finalement été menée par des hommes de l'EIGS.

Opération Bourgou 4

La ministre française des Armées Florence Parly était en déplacement au Sahel (Tchad, Mali, Burkina Faso) les 4 et 5 novembre. À Ouagadougou, la ministre a annoncé une nouvelle opération, l'« *Opération Bourgou 4* », conduite par la force française Barkhane en collaboration avec deux compagnies burkinabè. L'objectif est de sécuriser la zone des trois frontières (Mali, Burkina Faso, Niger). L'opération « *Bourgou 4* » a permis de déployer 1 400 militaires supplémentaires sur le terrain, entre les 11 et 17 novembre, plusieurs centaines de Burkinabè, de Maliens et de Nigériens.

Lors de son retour en France, la ministre a annoncé la mort du leader religieux du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) Abou Abderahman al Maghrebi (alias Ali Maychou), tué par les forces françaises en coordination avec les forces maliennes, début octobre.

Elle a également évoqué l'arrivée des forces spéciales européennes au Mali en soutien à l'armée nationale, prévue pour l'année 2020. Pour l'instant, l'unité pourrait être composée de 40 Estoniens issus des forces spéciales, de Tchèques, de Norvégiens, de Suédois, et probablement de soldats d'autres pays européens à travers leurs forces spéciales également.

32. Également chef d'état-major général de l'armée du Burkina Faso.

P3S, le partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel

Évoqué à l'occasion du forum de Dakar, l'objectif du P3S est d'accroître l'efficacité des efforts déployés en matière de défense et de sécurité intérieures. Il aspire à mieux coordonner les mécanismes déjà en place et à identifier les besoins en terme de sécurité, ainsi qu'à mettre l'accent sur les forces de police et sur le renforcement de la chaîne pénale. Ce partenariat devrait rassembler les pays européens, les États sahéliens et certains pays frontaliers comme la Côte d'Ivoire et le Bénin. La réunion constitutive de cette structure initialement prévue le 13 décembre en marge du Conseil européen, a été repoussée à mars 2020 afin de poursuivre les dernières consultations.

Lors d'un sommet de l'OTAN à Londres les 3 et 4 décembre, le président français Emmanuel Macron a appelé tous les présidents du Sahel à se rendre le 16 décembre à Pau (sud de la France) afin de discuter clairement de leur position respective sur la présence française et étrangère dans la région et leur volonté face à celle-ci. La « convocation » du président français a été interprétée comme une maladresse par les dirigeants africains. Face à l'attaque terroriste qui a touché le Niger le 10 décembre, Macron a décidé de reporté ce sommet au 13 janvier 2020.

MINUSMA

Au mois de décembre, le Secrétaire général des Nations unies a rappelé que la MINUSMA demeurait la Mission de maintien de la paix la plus dangereuse et mortelle[33]. Afin de lutter contre la menace asymétrique qui y fait rage, M. Guterres a annoncé que les Nations unies envisageaient de reconfigurer la force onusienne et d'améliorer la coordination entre les FAMa, la FC-G5S et Barkhane.

B. Trafics et activité illégales

Piraterie dans le golfe de Guinée

Le 2 novembre, neuf marins ont été enlevés à bord du navire Bonita battant pavillon norvégien, qui transportait une cargaison de gypse, un minéral couramment utilisé comme engrais, destiné au Bénin, a indiqué la société (le navire a attaqué à environ 15 km de la côte). Le 10 décembre, la direction norvégienne des affaires maritimes a indiqué dans un communiqué la libération des neuf marins après 35 jours de captivité.

Le 4 novembre, quatre membres d'équipage d'un pétrolier grec ont été enlevés au large des côtes du Togo. La marine togolaise a déclaré que des assaillants armés sont montés à bord de l'Elka Aristote près du port de Lomé après avoir tiré et blessé l'agent de sécurité du navire. Parmi les personnes enlevées figurent des ressortissants grecs, géorgiens et philippins.

Le 20 novembre, sept membres sur quinze de l'équipage d'un navire employé par ExxonMobil, ont été kidnappés par des pirates au large de la Guinée équatoriale, plus précisément dans les eaux territoriales de Malabo.

Des pirates ont enlevé 19 membres d'équipage d'un pétrolier au large du Nigéria le 3 décembre, 18 Indiens et un Turc ont été capturés, sept autres membres d'équipage sont restés à bord du navire. Exploité par la compagnie maritime grecque Navios Tankers Management, le pétrolier « supertanker » battait pavillon hongkongais et est capable de transporter jusqu'à deux millions de barils de pétrole. Des responsables de la compagnie ont précisé que ni le navire ni la cargaison n'ont été endommagés.

D'après Dirk Siber spécialisé dans les questions de sécurité maritime, la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée nécessite une compréhension large de la sécurité maritime. La reconnaissance des liens entre, par exemple, « *la piraterie et la pêche illégale est vitale pour les gouvernements régionaux*

33. Sur les 23 casques bleus tués en 2019, 22 étaient déployés au Mali.

et les partenaires extérieurs. Au niveau le plus élémentaire, la pêche illégale détruit les moyens de subsistance des pêcheurs, forçant certains à la piraterie simplement pour gagner un revenu ».

POUR ALLER PLUS LOIN

Rapports institutionnels

- Effectiveness of Peace Operations Network (EPON), « Évaluation de l'efficacité des Nations unies au Mali/MINUSMA (résumé) », *Institut norvégien des relations internationales*, Oslo, 2019, 17 p.
- Fond monétaire international (FMI), « Faire face à l'incertitude : Afrique Subsaharienne », *Perspectives économiques régionales*, Washington, 2019, 71 p.

Rapports de la société civile

- Amnesty International, « Guinée : les voyants au rouge à l'approche de l'élection présidentielle de 2020 », *Amnesty International*, Londres, 2019, 28 p.
- Andrew Lebovich, « Sacred struggles: how Islam shapes politics in Mali », *European Council on Foreign Affairs*, Bruxelles, 2019, 21 p.
- « Guinée : répression du droit de manifester », *Human Rights Watch,* 3 octobre 2019.
- Jean-Christophe Servant, « Vers l'Afrique, un « soft power » qui tourne au « hard » », *Le Monde diplomatique*, 14 novembre 2019
- Joseph Brunet-Jailly, « Mali : faire semblant et rien d'autre ? », *Mediapart*, 16 décembre 2019.
- Léonard Colomba-Petteng, « La politique étrangère et de sécurité commune à l'épreuve du terrain nigérien », *Fondation Robert Schuman*, Bruxelles, 2019, 5 p.
- Mo Ibrahim Foundation, « Agenda 2063 & 2030 : is Africa on track? », *African Governance Repor*, Londres, 2019, 91 p.
- « Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central (rapport n° 282) », *Mo Ibrahim Foundation*, 2019.
- SOS Faim/OXFAM, « N'exportons pas nos problèmes. Surproduction de lait : ici et ailleurs les éleveurs boivent la tasse », *SOS Faim/OXFAM*, Bruxelles, 2019, 15 p.
- Wathi, « De quel type de constitution les pays d'Afrique de l'Ouest ont-ils aujourd'hui besoin ? », *Wathi*, Dakar, 2018, 8 p.
- William Assanvo, Baba Dakono, Lori-Anne Théroux-Bénoni et Ibrahim Maïga, « Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma », *Institut d'Études de sécurité*, 2019, 26 p.

L'auteure

Ce monitoring trimestriel a été réalisé par **Sabrina Achik**, assistante chercheure Afrique de l'Ouest au GRIP, sous la direction de Claire Kupper, chargée de la recherche dans la section « Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique ».